

Saint-Cloud

L'officiel

N°236
JUIN
2024

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

- | | | | |
|---|--------------|--------------------|---------|
| ■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du jeudi 27 juin 2024 | pages 1 à 15 | ■ État civil | page 17 |
| ■ Actes d'urbanisme | page 16 | ■ Qualité de l'eau | page 18 |

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024 À 21H

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Publication et affichage le 11 juillet 2024

27 Présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Olivier BERTHET, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Édith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, François-Henri REYNAUD, Christophe WARTEL, Annie POTHIER, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Pierre CAZENEUVE, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVICG et Alain MONTET.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Jean-Christophe PIERSON à Éric BERDOATI, de Capucine du SARTEL à Ségolène de LARMINAT, d'Anne COVO à Olivier BERTHET, de Jean-Jacques VEILLEROT à Nicolas PUJOL, de Céline PEIGNÉ à Diane DOMAS, d'Arnaud BOSSER à Christophe WARTEL, de Pauline GEISMAR à Françoise ASKINAZI, de Claire LOUVET à Nicolas PORTEIX.

PROCÈS-VERBAL DU 30 MAI 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 40 décisions/marchés publics qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Affaires juridiques et domaniales (20) :

- Décision d'ester en justice dans le cadre du contentieux intitulé Commune de Saint-Cloud C/ Sociétés APAVE, ACIECO ET KOZ ARCHITECTES;
- Décisions de défendre les intérêts de la commune dans les contentieux suivants (2) :
- Société RUDYARD c/commune de Saint-Cloud (Retrait de la déclaration préalable n° DP 092 064 23 00138)
- Époux X c/commune de Saint-Cloud (PC N° 092 064 23 00037).

- Décision portant conclusion d'une convention de prêt entre la commune de Saint-Cloud et l'État (ministère des armées, force Sentinelle);
- Décision portant fixation des honoraires de la SCP JUDICIUM, commissaires de justice associés, pour procéder à un ou plusieurs constats;
- Modification de la décision n° 2023-027 - Erreur matérielle;
- Mise à disposition et location de salles : Le Carré (salle du Grand Livre), Brunet, Colonnes (5);
- Conventions d'occupation domaniale pour quatre logements sis à Saint-Cloud : 2-4, rue Michel-Salles, 2, avenue des Villes jumelées et 2-4, rue des Écoles (4);
- Mises à disposition de l'association Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine de l'accueil de loisirs sans hébergement Fouilleuse pour l'organisation d'une session de formation générale BAFA prévue du 13 au 20 juillet 2024 et durant 2024/2025 (2);
- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit des agents de la Police municipale;
- Autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un stand restauration/buvette et d'un stand brasserie – jardin des Tourneroches – dans le cadre du bal du 14 juillet 2024 (2).

Marchés publics (14) :

- Rénovation du béton décoratif place Stella Matutina;
- Fourniture, pose et travaux d'installation d'une borne escamotable au marché des Avelines;
- Aménagement d'une salle de pause et tisanerie – Hôtel de ville (travaux, mobilier, mission d'architecture);
- Marché de prestations de services : exploitation distributeurs (agents);
- Conception graphique, fabrication, livraison et pose de signalétique;
- Achat de fournitures de bureau et de fournitures administratives;
- Achat de vêtements et équipements de travail pour les métiers de la sécurité – Lot n° 1 : vêtements de travail et petit équipement.

Bâtiments communaux :

Groupe scolaire de Montretout - Travaux de rénovation intérieure - Lot n° 1 : rénovation des sanitaires de la cour de l'école élémentaire de Montretout et lot n° 2 : rénovation d'un bâtiment de l'école maternelle de Montretout.

Modifications diverses sur plusieurs marchés :

- Modification n° 1 au marché de remise en état du mur de soutènement de la cour de la crèche Clair de Lune;
- Modification n° 1 du marché relatif à l'achat de fournitures de bureau et de fournitures administratives;
- Modification n° 1 au lot 1 du marché de vérification, d'entretien et de réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux;
- Marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines - modification n° 2 au lot 7A et modification n° 5 au lot 9 (Halle de marché - Parking souterrain - Espace public - Commerces).

Services techniques - Bâtiment (2) :

- Dépôt de déclarations préalables :

- mise en place d'un système de rafraîchissement dans la crèche La Passerelle du Parc sise au n° 2, rue Anatole-Hébert;
- réfection de l'étanchéité de la toiture de la crèche La Farandole.

Culture (4) :

- Conventions de prêt d'œuvres entre le musée des Avelines et les villes de Dijon et d'Azay-le-Rideau, le musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg et le musée Bourdelle à Paris.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Nous tenons notre séance du Conseil municipal à 48 heures du premier tour des élections législatives. Conformément au code électoral, je vous rappelle que notre institution ne peut prendre part au débat, ni être utilisée à des fins électorales. En ma qualité de Maire, je suis le garant du bon fonctionnement institutionnel et démocratique du scrutin. Nous serons prêts dimanche 30 juin et dimanche 7 juillet.

Le 8 juillet sera le temps de l'analyse, du bilan et des perspectives politiques qu'il faudra indéniablement tirer de ce que nous venons de vivre.

Mon intervention, ce soir, sera donc brève.

Je ne peux terminer cette courte communication sans dénoncer et condamner le crime odieux et abjecte commis samedi 15 juin dernier à Courbevoie où une jeune fille de 12 ans a été violée. Cet acte ignominieux est aggravé par son caractère antisémite. Je veux assurer cette jeune fille, sa famille et l'ensemble de ses proches de notre compassion et de notre solidarité. J'ai également une pensée pour mon collègue Maire, Jacques Kossowski, qui a su trouver, en ces circonstances douloureuses, les mots justes lors de son intervention devant sa mairie vendredi dernier.

Je voudrais enfin témoigner mon affection et mon soutien à la communauté juive de Saint-Cloud qui vit douloureusement les événements et les actes antisémites qui se multiplient sur notre territoire national.

Fort heureusement, Saint-Cloud est épargnée mais il nous faut être vigilants et attentifs au moindre signal. Chacun doit pouvoir vivre paisiblement selon ses croyances et ses convictions. C'est cela la Fraternité et nous élus locaux, en sommes les garants.

Je vous remercie. »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

■ **Fête de la musique** : La fête de la musique a battu son plein dans les différents quartiers de Saint-Cloud, place du marché et au food court le 21 juin ainsi que sur tout le week-end à l'auditorium du conservatoire, à la médiathèque et au musée. Un grand bravo à tous !

■ **Les 3 Pierrots** : La commission de sécurité prévue le 26 juin a dû être reportée en raison de problèmes techniques relatifs au système de sécurité incendie qui seront résolus courant juillet. L'ensemble des équipes mobilisées en vue de trouver des solutions sont vivement remerciées.

L'établissement devrait ouvrir ses portes au public fin août.

■ **Musée des Avelines** : L'exposition *Saint-Cloud, le sport à la Une (1880-1950)* continue sa course et propose dimanche 30 juin une performance dansée s'inspirant des œuvres de l'exposition.

De nombreux ateliers sont prévus sur le mois de juillet : enquête dans les salles du musée, confection de trophées, ateliers de développement photo, etc.

Rendez-vous avec la manifestation Partir en Livre organisée en partenariat avec la médiathèque, le mardi 9 et samedi 13 juillet au jardin des Avelines et le jeudi 11 juillet aux jardins familiaux des Coteaux : au programme : ateliers artistiques et lectures autour des jeux et du sport.

Fermeture estivale du 29 juillet au 27 août.

■ **Médiathèque** : L'établissement a organisé l'opération Recycle Livres le 1^{er} juin. Des félicitations sont adressées aux agents animant les clubs bébés et ados qui rencontrent un vif succès tout au long de l'année scolaire.

Fermeture estivale du 27 juillet à 13h au 20 août.

■ **Le Carré** : De nombreuses demandes d'utilisation régulière des salles municipales pour la saison 2024-2025 ont été traitées dont celles notamment des associations recevant actuellement un retour sur leurs souhaits.

Il est souligné à ce titre l'**accompagnement de la Ville envers le tissu associatif** concernant également les demandes de salles occasionnelles, l'aide à la communication, l'accompagnement à

l'organisation d'événements, les demandes de subventions, etc., en échange d'une continuité du service public et d'un service de qualité rendu aux administrés.

■ **Du côté du service Patrimoine et Archives :** Des enfants des accueils de loisirs seront accueillis le 9 juillet prochain pour une journée dédiée à l'archéologie. Au programme : malles pédagogiques sur les fouilles, ateliers de reconstitution et de comparaison de poteries, manipulation d'objets archéologiques...

Un prochain événement est prévu en décembre prochain avec une restitution des fouilles du site du musée du Grand Siècle : conférences et présentation des reliques trouvées.

■ **ECLA :** L'association propose actuellement une exposition de photographies *L'art du sport à Saint-Cloud - au-delà de la compétition*.

Des stages d'été sont proposés jusqu'au 12 juillet avec différents thèmes : arts plastiques, sport, théâtre, musique, danse, céramiques préhistoriques, etc.

À noter : Inscriptions ouvertes pour les ateliers 2024/2025 – rendez-vous à l'accueil de l'association ou sur son site Internet.

■ **Conservatoire :** Les inscriptions sont actuellement en cours, le nombre d'élèves est en augmentation pour atteindre près 800 élèves inscrits.

Ségolène de Larminat souligne le grand succès des concerts du week-end de fin d'année.

Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Ressourcerie « R nouvelle » :** La ressourcerie a ouvert ses portes en mai dernier au **182, boulevard de la République** à la place de l'ancienne jardinerie, grâce notamment aux diverses subventions de la région Île-de-France, de POLD au titre de son Plan Local Prévention des Déchets et de la Ville de Saint Cloud ayant contribué pour sa part pour un montant de 17000 euros.

Spécialisée dans les univers des jouets et de la puériculture, des arts de la table et du petit mobilier, de la décoration et des accessoires, le local est ouvert au public les mercredis et samedis après-midi.

R nouvelle met à disposition des Clodoaldiens un lieu de tri et valorisation des objets, de redistribution (boutique solidaire, dons aux associations partenaires, recyclage auprès de filières dédiées)

et de convivialité autour d'ateliers et d'animations de sensibilisation pour accompagner les citoyens dans leur transition écologique.

Venez déposer ou acheter des objets ou devenez bénévole!

■ **Forum sur la rénovation énergétique des bâtiments :** La 2^e édition se tiendra au Carré sur une semaine, du 27 septembre au 5 octobre et présentera une exposition itinérante Rénov'Expo : animations, conférences et ateliers au programme afin de répondre aux interrogations de tous les habitants (propriétaires de logements individuels ou collectifs). Une campagne d'information sera diffusée début septembre (affichage, réseaux sociaux et site de la Ville).

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Nominations au sein de l'Éducation nationale :** À compter du 1^{er} septembre 2024, le poste d'inspectrice de l'Éducation nationale sur la circonscription de Saint-Cloud sera occupé par la conseillère pédagogique de la circonscription connaissant déjà les équipes de l'Éducation nationale et du PEEJ.

■ **Bilan des activités et sorties des centres de loisirs :** Jacques Gruber dresse le bilan de l'année scolaire et relève que les élèves ont pu bénéficier de plus de **1818 places dans plus de 107 ateliers le mercredi, le temps du midi et le soir**. L'expérience des animateurs de la ville et leur professionnalisme permettent d'offrir une grande richesse d'activités sportives (tir à l'arc, badminton, volley, frisbee, mini-golf, découverte du handisport, hockey, jeux de ballon, ...), d'activités artistiques et culturelles (atelier d'art visuel, création de bande dessinée, découverte des parfums, chants du monde, théâtre des émotions, danse Bollywood, afro-danse et modern jazz) et d'activités manuelles (origami, création de maquettes, atelier couture).

Quant aux sorties, **2845 places ont été proposées lors de 103 sorties durant les mercredis et les vacances** : sorties théâtre, cinéma, musées (Quai Branly, Grévin, musée des pompiers, atelier des lumières), baignades en base de loisirs, sorties sportives (accrobranche, patinoire, escalade), sorties de sensibilisation à l'environnement (Espace Rambouillet, fondation Good Planet), sorties en parcs animaliers (Thoiry, aquarium de Paris, serre aux papillons) et en parcs d'attraction.

■ **Passeport du civisme** : Les médailles du passeport du civisme ont été remises cette semaine dans les écoles élémentaires par le Maire et Jacques Gruber. Sur 265 élèves de CM2, **224 ont été médaillés, avec 78 médailles de bronze, 34 médailles d'argent et 112 médailles d'or.**

■ **L'éducation des jeunes par le sport avec le Stade Français** : Le Stade Français a souhaité faire découvrir les métiers du sport, le fonctionnement de l'association et créer des vocations en accueillant une cinquantaine de lycéens dans le cadre des stages obligatoires pour les élèves de seconde. Contact a également été pris avec la Ville afin de permettre la participation d'élèves de primaire de Saint-Cloud à une très belle initiative dont l'objectif est de contribuer à l'épanouissement et à la construction de la citoyenneté d'enfants et d'adolescents. Des olympiades sportives ont été organisées à la Faisanderie et au complexe Géo-André à destination des élèves des écoles élémentaires du Centre et du Val d'or avec l'aide des élèves de seconde œuvrant dans la mise en place, le déroulement et l'accompagnement de ces olympiades, le tout encadré par les éducateurs sportifs et salariés du Stade Français.

Jacques Gruber remercie vivement le Stade Français pour cette initiative.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité (excusée, rapportée par Ségolène de LARMINAT)

VOIRIE

■ **Travaux** : Les travaux de requalification de l'avenue des Villes jumelées sont pratiquement terminés. Suivront la mise en place des panneaux signalétiques ainsi que des arceaux vélos et la plantation de quatre arbres.

La rénovation de la sente des 3 Pierrots se termine également.

Des travaux de sécurisation vont être engagés dès mi-juillet par le Département des Hauts-de-Seine concernant la place Magenta (sécurisation des quatre passages-piétons) et la rue Gounod : les passages-piétons des rues du Commandant-de-Lareinty et Maurice-Ravel ainsi que le carrefour Preschez/Gounod seront concernés. Un plateau traversant sera installé à l'angle Crillon/Gounod.

Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Saint-Cloud, cultivons le sport :**

- **AQUAKIDS** : Grand succès le 15 juin avec près de 400 participants à la Piscine des Tourneroches!
- **FITNESS FAMILY** : Chaque samedi matin, jusqu'au 6 juillet inclus, réveil sportif à 9h30 avec les enfants et à 10h30 pour les plus confirmés.
- **Fête de l'École des Sports** : En raison des obligations liées à l'organisation des élections législatives, la Ville a été contrainte d'annuler la manifestation du 29 juin, ouverte à tous les enfants. Des ateliers pour les enfants des écoles élémentaires (CE1 le matin, CE2 l'après-midi) ont été maintenus le 28 juin.
- **Inclusion des élèves des instituts (IME) et externes medico-pédagogiques (EMPRO) - École des Sports terrestres** : quatre élèves maximum par activité pourront intégrer celle-ci à raison d'un mercredi sur trois, dès la rentrée, au tarif particulier calculé au prorata du temps accordé, sous réserve de l'accord de la Caisse des Écoles.

Jean-Claude TREMINTIN remercie le service Handicap pour le travail accompli.

■ **Piscine des Tourneroches** : Des séances d'initiation à la natation seront organisées pour les débutants du 8 au 12 juillet à un tarif exceptionnel de 63 €.

Horaires d'été à compter du 6 juillet jusqu'au 28 juillet, date de fermeture estivale pour vidage et maintenance.

Réouverture le 2 septembre aux horaires habituels.

■ **École des Sports aquatiques : 220 adhésions sont enregistrées pour la saison 2024/2025.** Les tests pour les nouveaux clodoaldiens seront organisés à la piscine les 3 et 10 juillet.

■ **Stages d'été** : Il ne reste que deux places pour le stage pétanque, pêche, multisport, du 8 au 12 juillet. Les autres sont complets.

VIVONS LE SPORT A SAINT CLOUD!

**Françoise ASKINAZI, adjointe au maire
déléguée au Développement économique,
au commerce et à l'artisanat**

COMMERCE

■ **Point sur le marché des Avelines et le food court Les Balançoires** : Deux nouveaux commerçants (charcutier et boucher) devraient arriver d'ici le mois de septembre.

Concernant le food court, la salle à manger a été équipée d'un nouveau mobilier avec une quarantaine de places assises en plus et une chaise bébé. Des chaises longues sont installées sur la place des Balançoires dans l'attente de l'arrivée du mobilier d'extérieur.

Le dernier restaurateur – traiteur italien – a inauguré son stand le 21 juin dernier.

■ **Boulangerie Lekla des Avelines**

La Ville vient de signer le bail commercial du second commerce des Avelines avec les gérants d'une boulangerie-pâtisserie artisanale possédant déjà des établissements à Garches, Boulogne et Bois-Colombes.

Les travaux d'aménagement vont débiter prochainement.

Ouverture prévue mi-août!

■ **Retours sur la guinguette du village et la fête de la musique** : La guinguette du village du 14 juin a remporté un grand succès malgré la météo pluvieuse. Au total, une trentaine de commerçants dont la Vestiboutique, ainsi que quatre créateurs labellisés ont pu participer directement à l'opération.

Françoise Askinazi remercie pour leur implication le président et les membres de l'association des commerçants qui ont aussi largement pris part à l'organisation de cette opération.

Concernant la fête de la musique, certains restaurateurs ont accueilli, comme chaque année des groupes de musiciens. Ce fut aussi l'occasion pour de nombreux Clodoaldiens de se regrouper au food court et sur la place du marché pour profiter des terrasses en musique.

■ **Nouveaux commerces :**

- un rôtisseur rue Dailly à la place de la crêperie,
- le Cellier de Longchamp (13, avenue de Longchamp) remplace Le Panier Livré,
- une pizzeria remplace le restaurant La Cantine rue de Longchamp.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ **Saint-Cloud Entreprises** : Le 3^e atelier à destination des TPE et créateurs d'entreprises s'étant tenu le 4 juin a rassemblé une quarantaine de personnes auprès de l'intervenante, experte-comptable. Il portait sur les points financiers essentiels à vérifier en tant qu'entrepreneurs.

■ **Apéro Network** : Vif succès pour le dernier apéro avant l'été qui s'est tenu le 13 juin et qui a permis aux chefs d'entreprise de découvrir le nouvel espace du food court Les Balançoires.

Prochain apéro de rentrée le 5 septembre!

■ **Grand rendez-vous des entreprises - Food court Les Balançoires** : Les futurs projets structurants de la Ville ont été présentés ce soir aux dirigeants des grandes entreprises et aux partenaires de Saint-Cloud.

**Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire
délégué à la Sécurité publique, à la prévention
et au stationnement**

■ **Caméras individuelles** : L'ensemble des démarches nécessaires à l'utilisation des caméras individuelles ayant été finalisé ainsi que la formation au dispositif, les **agents de police municipale portent depuis la mi-juin ces caméras**, plus couramment appelées caméras piétons, sur le plastron de leur gilet pare-balles. Cela contribuera à la prévention des incidents au cours des interventions des agents de police municipale, au constat des infractions et à la poursuite de leurs auteurs généralement pour outrage.

■ **Parking de l'hôtel de ville** : Des travaux d'amélioration et de rénovation ont été achevés à la mi-juin, avec un renfort de la signalétique intérieure, la mise en place de trois places PMR et une meilleure accessibilité au niveau de l'entrée située rue Dailly.

■ **Parking des Avelines** : Des anomalies concernant les modalités d'application de la gratuité d'une heure le samedi matin ont été signalées. Une erreur de paramétrage pouvant induire dans certaines configurations une facturation ne prenant que partiellement cette gratuité, celle-ci a été corrigée le 20 juin.

Jean-Christophe Achard présente ses excuses aux usagers qui auraient été impactés.

Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative

■ **Service Communication** : Après le magazine de l'été couvrant les mois de juin à août, le service prépare le magazine de la rentrée en partie consacré aux associations. Toutes les campagnes de communication des événements de la rentrée sont en cours de finalisation ainsi que les nouveaux supports des 3 Pierrots.

■ **Site internet saintcloud.fr** : C'est en moyenne 36 000 visites par mois, 5 000 téléchargements et plus de 163 000 pages consultées durant le dernier trimestre. La Ville continue sa progression sur les réseaux sociaux : 2 nouveaux comptes Instagram (Marché des Avelines-Les Balançoires et les 3 Pierrots).

■ **Rock en Seine 2024** : Le festival se déroulera du 21 au 25 août. La Ville tiendra quant à elle son stand du 22 au 25 août sur le thème « Déclare ta flamme ! » : bulle de littérature rock et surprises au programme!

Mireille GUEZENEK, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Retour sur les moments forts des dernières semaines** : Toutes les activités traditionnelles se sont déroulées en juin à l'Espace d'animation des Coteaux - gym douce, gym cérébrale, art floral, arts plastiques, atelier informatique, atelier cuisine, atelier de fil en aiguille et jeux de société.

Plusieurs visites et sorties ont été organisées à l'attention des seniors - Balade pédestre à Saint-Cloud, après-midi à Versailles au Grand Trianon pour l'exposition Soieries impériales et visite au musée des arts décoratifs.

Le mois de juin a également été consacré aux prises de vues des portraits des seniors, thème de la Semaine Bleue qui se déroulera du 7 au 12 octobre.

À ne pas manquer :

- Mercredi 3 juillet, sortie intergénérationnelle avec le centre de loisirs Saint-Exupéry à la Mer de Sable
- Vendredi 5 juillet, cap sur le Tréport pour une journée à la mer
- Mercredis 10 juillet et 21 août, déjeuners au food court Les Balançoires
- Mardi 16 juillet : atelier cuisine et tubes de l'été

- Vendredi 26 juillet après-midi : voyage autour du monde (de la Patagonie à la Sibérie)
- Lundi 26 août, les plus belles photos de concours : les seniors seront les jurys

L'Espace d'animation des Coteaux restera ouvert tout l'été!

Pour plus d'informations : L'Espace d'animation des Coteaux | Ville de Saint-Cloud (saintcloud.fr)

■ **Quartier Fouilleuse** :

- La résidence des Jours heureux a fêté la musique et l'été avec une soirée dansante couscous!
- La kermesse de l'école s'est tenue le 21 juin avec la participation de bon nombre d'habitants du quartier.

Nathalie MOUTON-VEILLÉ, conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux/Bords-de-Seine

Nathalie Mouton-Veillé félicite le lauréat du concours photos de la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs.

Édith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **Ravivage de la flamme** : La Ville de Saint-Cloud a été invitée le samedi 15 juin par le président du Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du 92 au ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe. 30 jeunes du Conseil des Jeunes, de l'APAJ et du lycée Alexandre-Dumas ont accompagné Édith Sagroun et Jean-Claude Tremintin à cette cérémonie à laquelle participaient de très nombreux jeunes d'Île-de-France. Les jeunes de Saint-Cloud ont été très impressionnés par la montée en cortège des Champs-Élysées. Édith Sagroun a eu l'honneur de déposer, au nom des Hauts-de-Seine, une gerbe au pied de la tombe du soldat inconnu et un jeune du Conseil des Jeunes a ravivé la flamme.

■ **Unifive's Awards** : Cet événement organisé par les jeunes de la junior association UNIFIVE a réuni 280 personnes principalement des jeunes mais aussi des moins jeunes le samedi 22 juin au Carré. Quatre courts métrages ont été projetés suivis d'une masterclass et d'un temps de questions-réponses.

Édith Sagroun adresse ses félicitations à tous pour l'organisation, l'engagement et le travail effectué dans la bonne humeur et souligne

qu'Unifive va bientôt devenir une association.

Édith Sagroun a une pensée pour l'ensemble des jeunes de la ville en cette période d'examens.

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Concours de jardins familiaux** : Ce concours s'est déroulé le samedi 15 juin dans une ambiance conviviale. Un bon cadeau a été offert aux trois lauréats.

Une **journée portes ouvertes**, encadrée par les jardiniers, s'est tenue pour la première fois durant l'après-midi à l'initiative de la responsable du site.

François-Henri REYNAUD, conseiller municipal délégué aux Grands évènements

■ **Bal du 14 juillet** : Rendez-vous dès 19 h au jardin des Tourneroches avec vue imprenable sur le feu d'artifice parisien ! Apportez votre pique-nique ou profitez des food trucks présents !

1000 places ont été réservées dès le premier jour de l'ouverture des inscriptions le 24 juin. Il est précisé que les inscriptions sont uniquement ouvertes aux Clodoaldiens sur le site de la Ville. Plus que 200 places disponibles à ce jour.

Après 21h et sans réservation, les places ne seront pas garanties.

■ **Élections législatives**

François-Henri Reynaud remercie au nom du Conseil municipal le service Grands évènements qui s'est mobilisé pour assurer la logistique de l'implantation des bureaux de vote et leur désinstallation le dimanche soir en vue de rendre disponibles les locaux des écoles dès le lundi matin.

Annie POTHIER, Conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales)

■ **Élections législatives – bureaux de vote** : 21 bureaux de vote seront installés pour les élections du 30 juin.

42 agents municipaux seront mobilisés sur les postes de secrétaires titulaires et suppléants ainsi qu'une autre quarantaine d'agents municipaux (hôtesse, logistique...), dont quinze agents du service Citoyenneté.

Le personnel du service Citoyenneté est également fortement mobilisé en amont des élections, pour traiter les procurations en nombre notam-

ment et les nouvelles inscriptions sur les listes électorales.

Près de 200 Clodoaldiens se sont portés volontaires pour participer à la tenue des bureaux de votes de 8 h à 20 h, soit près de 1000 heures de bénévolat par tour.

Les administrés pourront participer en tant que scrutateurs aux dépouillements à compter de 20 h, ce qui porte à 335 le nombre de volontaires.

Annie Pothier rappelle que l'administré a des droits et aussi des devoirs **en vue d'éviter toute radiation de la liste électorale : il doit signaler tout changement d'adresse** afin que la commune puisse régulièrement faire des mises à jour de la liste électorale.

Informations démarches d'innovation

Identité numérique : proposée par l'application France identité, la Ville lancera le projet « certification de l'identité numérique dès que possible » en vue de la carte d'identité dématérialisée.

La carte nationale d'identité numérique n'est à ce jour pas acceptée dans le cadre des élections.

Vote électronique : En 2007, après la controverse publique, le ministère de l'Intérieur a installé un groupe de travail sur les machines à voter. À la suite de ses investigations, la liste des communes autorisées à utiliser des machines à voter a été gelée et donc l'expérimentation stoppée.

La mairie de Saint-Cloud ne propose pas ce service.

Le Maire ajoute que le budget voté en février ne prévoyait pas les dépenses des deux tours des élections législatives – 35 000 € par tour, soit 70 000 € de dépenses de fonctionnement non prévues.

DÉLIBÉRATIONS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n° 52 : désignation d'un secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

FINANCES

Rapporteurs :

Nicolas PORTEIX - Délibérations nos 53 et 54
Jean-Claude TREMINTIN - Délibération n° 55

■ Délibération n° 53 : révision n° 5 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de réhabilitation du marché des avelines

Par délibération en date du 25 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la création d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour la gestion de l'opération de réhabilitation du Marché des Avelines. Cette AP/CP a été révisée, une première fois, par délibération du 16 décembre 2021, une seconde fois par délibération du 15 décembre 2022, une troisième fois par délibération du 28 septembre 2023 et une quatrième fois par délibération du 1^{er} février 2024.

La livraison des équipements s'est déroulée en plusieurs phases : le parking, la brasserie Sienna

et le second local commercial ont été réceptionnés en septembre 2023, et le marché des Avelines en mars 2024 avec une mise en exploitation le 20 avril dernier.

Les ajustements de fin de chantier sont en cours et nous conduisent à ajuster le montant global de l'autorisation de programme avec une inscription supplémentaire de 560 000 € pour prendre en compte les derniers travaux supplémentaires dont les principaux sont listés ci-après :

- La défaillance de l'entreprise T.E.P., en charge du lot 5 – menuiseries intérieures – cloisons qui a conduit la MOE à rechercher dans l'urgence de nouvelles entreprises pour achever les travaux;
- Des adaptations importantes des espaces extérieurs, notamment de la place des Balançoires;
- Diverses adaptations techniques dans le marché, notamment concernant l'extraction des fumées des stands des traiteurs;
- Des révisions de prix dans une période d'inflation très importante.

L'ensemble de ces éléments nous conduisent donc à réajuster le montant de l'autorisation de programme et à inscrire sur l'exercice 2024 le montant permettant d'engager la fin des travaux.

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines, comme suit :

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
000001	Réhabilitation Marché des Avelines	17 736 200 €	2 436 400 €	5 000 000 €	9 199 800 €	1 100 000 €

■ Délibération n° 54 : approbation du budget supplémentaire de l'année 2024

Le Budget primitif de l'année 2024 a été adopté par le Conseil municipal le 1^{er} février 2024 et le Compte administratif 2023 approuvé le 21 mars dernier. Le Conseil municipal peut modifier le budget de la Ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. En outre, le Conseil municipal peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à

la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

Le budget supplémentaire présenté a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et de proposer des réajustements de crédits en recettes et en dépenses.

Le résultat excédentaire de l'exercice 2023, permet de modifier les inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses avec les informations obtenues depuis le vote du budget primitif.

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes sont diminuées pour un montant de 696 154 € :

- Le montant de fiscalité des ménages est adapté selon la notification des bases de fiscalité transmise fin mars par les services de l'État. Les bases notifiées font état d'une baisse importante de 17,49 % des bases de THRS résidences secondaires, sans qu'aucune explication ne soit apportée à ce jour.
- un produit de droits de mutation mesuré lors du vote du BP 2024 avait été inscrit. Il est constaté fin mai que cette prévision s'avérait optimiste au regard des recettes encaissées. En effet, le montant encaissé à fin mai est de 10 000 000 €. La prévision budgétaire est donc diminuée de 500 000 € pour être portée à 2 500 000 €.
- l'inscription de FCTVA de fonctionnement est ajustée suite au calcul définitif de cette dotation.
- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) notifiée fin mars indique une dotation de

502 113 € pour l'année 2024, soit une diminution de 58 007 € (10,36 %) par rapport à l'année 2023. Il est donc procédé à l'inscription budgétaire de 2 113 € au titre de cette dotation.

- quatre subventions récemment notifiées :
 - Sport : 28 710 € : « vivez les Jeux de Paris 2024 » : financement de la MGP,
 - Musée : 5 000 € : exposition Charles Gounod 1818-1893 et les beaux-arts : financement Région,
 - Musée : 10 000 € : exposition Eugène Carrière, de tendresse et d'amitié : financement Région,
 - Musée : 26 000 € : exposition Eugène Carrière, de tendresse et d'amitié : financement DRAC.
- la redevance de fin de gestion du contrat de délégation de service public de restauration scolaire 2017/2022 pour un montant de 79 700 € est également inscrite.

Les dépenses sont augmentées de 906 433 € :

	BP 2024	BS 2024	TOTAL 2024
FCCT	7 000 000 €	-614 531 €	6 385 469 €
FSRIF	3 000 000 €	176 442 €	3 176 422 €
Intérêts de la dette	910 000 €	80 000 €	990 000 €
Finances : TH, BSPP		246 772 €	
Subventions associations	2 765 000 €	12 050 €	2 777 050 €
DRH : masse salariale	23 000 000 €	680 000 €	23 680 000 €
Affaires juridiques/Achats	700 000 €	69 600 €	769 600 €
Manifestations	600 000 €	75 000 €	675 000 €
Commerce	15 000 €	14 800 €	29 800 €
Sport		3 300 €	
Services techniques : ajustements	8 069 000 €	163 000 €	8 232 000 €
Total		906 433 €	

Le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) provisoire (6 385 469 €) versé au Territoire dans le cadre du pacte fiscal et financier est ajusté, retrait de 614 531 €.

L'inscription du montant du définitif de FSRIF est intégré (+176 442 €).

Il a été procédé à l'ajustement des crédits affectés aux services suivants :

- les crédits relatifs aux intérêts de la dette pour 70 000 € sont ajustés. Cette inscription prend en compte la progression des taux sur les

emprunts en taux variable (5 emprunts) avec des taux qui restent sur un plateau stable et relativement haut et la mobilisation à venir d'un emprunt. Un complément de 10 000 € est également inscrit sur les intérêts de la ligne de trésorerie;

- **Finances** : nous intégrons le paiement de la TF sur la villa des Tourneroches (165 000 €), l'ajustement de la contribution à la BSPP (+38 587 €) avec une contribution notifiée de 668 587 €, l'ajustement des crédits relatifs au financement des écoles privées (+35 585 €), et un montant

de 7600 € pour le remboursement de titres de recettes sur exercice antérieur;

- Les **crédits relatifs aux subventions aux associations sont également ajustés** pour un montant de 12 050 €, selon les ajustements de subventions votées depuis le vote du budget primitif;
- **DRH** : le recrutement de nouveaux collaborateurs s'est accéléré et la tenue des élections législatives nous conduisent à ajuster à la hausse ce budget (+680 000 €);
- **Affaires juridiques et achats** : les crédits sont ajustés pour abonder les dépenses relatives aux contentieux (45 000 €) et rééquilibrer le budget des fournitures diverses (24 600 €);
- **Manifestations** : les budgets communication et grands événements sont ajustés pour un montant de 75 000 €; ces budgets prennent en compte les manifestations qui se sont multipliées : animations autour des jeux olympiques, inauguration des Avelines et gestion des élections législatives;
- **Commerce** : ajustement du contrat de gestion des marchés pour 14 800 €;
- **Sport** : ajustement de crédits relatifs aux animations autour des Jeux olympiques;
- **Services techniques** : l'entretien des équipements nécessite un abondement de crédits pour un montant de 163 000 €.

L'INVESTISSEMENT

Les recettes sont diminuées pour un montant de **4 356 325,47 €** :

Plusieurs subventions notifiées au premier semestre pour un montant de **402 269 €** sont inscrites sur les projets suivants :

- **Église Saint-Clodoald**, un financement DSIL pour la rénovation de la toiture : 314 847 €;
- **Voies navigables** : un financement des VNF pour une étude de report modal : 10 900 €;
- **Crèche La Passerelle du parc** : un financement de la CAF de 76 552 € pour l'ouverture de l'établissement.

Le **FCTVA** est ajusté de **121 000 €** suite au calcul définitif de cette dotation et 24 000 € sont inscrits au titre des dépôts de garantie des baux commerciaux.

L'équilibre du budget de la section d'investissement est réalisé avec l'ajustement de l'inscription d'emprunt réduite de **4 893 094,47 €**.

Les dépenses diminuent de **2 313 921 €** :

Sur le foncier, le budget acquisitions foncières est modifié avec :

- l'inscription de l'éventuelle acquisition de fonds de commerce sur un immeuble boulevard de la République pour un montant de **500 000 €**;
- le retrait de l'acquisition de l'immeuble avenue de Fouilleuse pour un montant de **900 000 €**.

Pour compléter les budgets existants, **401 000 € sur le budget des bâtiments sont inscrits** : travaux de logements (170 000 €), MOE des 3 pierrots (61 000 €), études sur le pôle culturel des Avelines (85 000 €) et un complément de provisions pour 85 000 €.

Dans le même temps, **les crédits suivants sont ajustés à la baisse** :

- La contribution d'investissement à la BSPP : 83 121 €;
- le financement du parking des Hôpitaux est retiré du budget 2024, en effet les recours des tiers nous conduisent à décaler le calendrier de l'opération mais des crédits d'étude sont conservés pour 60 000 €;
- un retrait de crédits sur le budget sport (beach-volley ajourné) pour 85 000 €.

L'AP/CP relative au projet des Avelines est abondée de **560 000 €** de manière à ajuster les crédits aux besoins (augmentation des coûts des matériaux, révisions de prix, travaux supplémentaires...).

LE VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte-tenu des ajustements de budget présentés, **le virement à la section d'investissement est augmenté de 2 042 404,47 € et est ainsi porté à 2 892 404,47 € pour l'année 2024.**

Lors des commissions permanentes, Xavier Brunschvicg a fait observer que le cumul des moindres recettes et des dépenses supplémentaires, à 1,6 m d'€, était conséquent; il s'est interrogé sur les modalités d'ajustement de certaines contributions comme celle de la BSPP, et de la logique budgétaire sous-jacente. Il a été répondu que des précisions pourraient être apportées, notamment sur la clef de répartition de ce budget entre les collectivités.

Xavier Brunschvicg s'est étonné par ailleurs du volume d'augmentation de la masse sala-

riale, et il a été précisé que cette augmentation tenait notamment à un rythme accru de recrutement d'agents, par exemple pour la Police municipale ou la petite enfance.

Enfin, Rafaël Maychmaz a demandé une précision sur l'étude subventionnée par les VNF, mentionnée aux recettes d'investissement. Il a été précisé que cette étude portait sur un éventuel report modal vers des péniches électriques pour la livraison du dernier kilomètre.

Ces précisions étant entendues, la commission des finances et la commission des travaux ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le Maire précise que concernant la BSPP la clé de répartition relative à la section de fonctionnement est la suivante : sur 100 % des dépenses de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Levallois-Perret, l'État prend en charge 25 % et les 75 % restants sont répartis entre la Ville de Paris, les trois départements (92, 93 et 94) et l'ensemble des communes membres de ces départements (soit environ 120 communes).

Le Conseil municipal, APPROUVE par 33 voix le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 pour un montant de 12 587 275,24 €. 2 votes contre (groupe Saint-Cloud Rive Gauche).

	RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	2 948 837,47 €	2 948 837,47 €
Section d'investissement	9 638 437,77 €	9 638 437,77 €
TOTAL	12 587 275,24 €	12 587 275,24 €

■ Délibération n° 55 : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'union athlétique et sportive (uas) pour l'année 2024

Les subventions aux associations, pour l'année 2024, ont été adoptées lors du Conseil municipal du 1^{er} février dernier pour un montant total de 2 436 016 euros. La subvention attribuée à l'UAS a été votée pour un montant de 429 000 euros.

De récents échanges avec l'association conduisent la Ville à proposer un complément exceptionnel de subvention de 2 000 euros, afin de permettre à l'association d'organiser la

première course La Domaniale dans le parc de Saint-Cloud qui se tiendra le dimanche 6 octobre 2024.

Sachant que dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Métropole du Grand Paris (MGP) « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans les communes de la Métropole du Grand Paris », la ville de Saint-Cloud a obtenu sur la dépense HT de l'évènement sportif La Domaniale un financement de la MGP à hauteur de 40 %.

Il est rappelé, qu'en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et, de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, l'attribution de subventions supérieures ou égales à 23 000 euros est subordonnée à la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association concernée. Cette convention devient de ce fait une pièce justificative de la dépense et est indispensable au versement de la subvention. En conséquence, un avenant n° 1 à la convention initiale signée avec l'UAS, afin d'intégrer cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal ACCORDE à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'UAS, pour l'année 2024 et APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement (2024).

SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET SANTÉ - LOGEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

■ Délibération n° 56 : autorisation donnée à monsieur le maire de signer la convention de réservation des logements sociaux 2024-2026 entre la ville et le bailleur logirep

La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a instauré le passage d'une gestion des droits de réservation en stock à une gestion en flux de ces droits de réservation.

Cette loi a été ensuite modifiée par la loi ELAN du 2 novembre 2018 qui a elle-même été précisée par le décret d'application du 20 février 2020 modifiant les articles L.441-1 et suivants, et R.441-5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, consacrés aux droits de réservation des collectivités

Ce dernier a eu pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements sociaux des différents réservataires.

Jusqu'à présent les bailleurs et les réservataires géraient les réservations de logements locatifs sociaux selon un stock bien défini tant sur les logements réservés que sur la durée de la réservation – on savait que tel logement était réservé à tel réservataire pendant telle durée.

La loi ELAN nous a fait passer de cette gestion en stock où derrière chaque logement se trouvait un réservataire, à une gestion en flux où les réservataires ont négocié un volume de libérations de logements annuel se rapprochant du nombre actuel de libérations.

Cette réforme a été engagée pour faciliter le traitement des demandes de mutations des bailleurs, et les attributions de logements en faisant davantage correspondre les logements mis à disposition par les bailleurs avec les besoins des réservataires.

Elle devait être menée à bien au 24 novembre 2023, mais face aux difficultés de mises en œuvre pratiques et de consensus entre partenaires (bailleurs, État, réservataires collectivités, réservataires institutionnels et privés), il a été accepté un certain délai pour acter formellement tous les accords.

C'est dans ce contexte que la Ville a mené depuis 2022 ce travail de fond avec les différents bailleurs du territoire, pour aboutir aujourd'hui au projet de convention à conclure entre la Ville et le bailleur LOGIREP. La Ville a pris soin avec chaque bailleur de préserver et développer dans le cadre de la Loi son rôle de réservataire pour maîtriser au mieux les flux des logements libérés à Saint Cloud.

Il existe deux manières de transformer des droits de réservation en stock en flux :

- La première consiste à transformer le pourcentage des réservations du réservataire en pourcentage du flux annuel jusqu'à l'extinction des droits de réservations;
- La seconde consiste à calculer la durée restant à courir de chaque droit de réservation et à la multiplier par le taux de rotation moyen du territoire.

Le bailleur LOGIREP a opté pour le second mode de calcul.

Le Conseil municipal unanime APPROUVE les termes de la convention de réservation de logements sociaux entre la Ville et le bailleur LOGIREP pour la période 2024-2026.

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ Délibération n° 57 : renouvellement de la convention de détermination de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école saint-joseph

Le 21 octobre 2008, l'école privée Saint-Joseph a signé un contrat d'association à l'enseignement public avec l'État.

La commune participe depuis cette date aux dépenses obligatoires de fonctionnement des classes élémentaires mentionnées dans ce contrat conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Depuis la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019, cette obligation a été étendue aux classes de maternelle.

Pour 2024, la Ville devra donc verser **452 828,79 €**, soit :

- 228 761,70 € pour les élèves de maternelle ;
- 224 067,09 € pour les élèves d'élémentaire.

Le Conseil municipal unanime APPROUVE la convention déterminant la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph au titre de l'année civile 2024.

■ Délibération n° 58 : participation de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école saint-pie x

L'école Saint-Pie X a signé un contrat simple avec l'État pour l'enseignement maternel et élémentaire. L'enseignement secondaire y est hors contrat. En vertu d'une convention signée en 1994, la Ville participe aux dépenses de fonctionnement des élèves primaires domiciliés à Saint-Cloud et inscrits à l'école Saint-Pie X.

Elle contribue également aux frais de personnel de cet établissement scolaire.

Lors des commissions permanentes, les oppositions (à l'exception de Rafaël Maychmaz) ont fait valoir qu'elles se prononceraient contre cette participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Pie X s'il était confirmé qu'elle est facultative. La commission a néanmoins rendu un avis favorable à la majorité.

Le Maire confirme que le versement de cette subvention n'a aucun caractère obligatoire.

Le Conseil municipal DÉCIDE par 29 voix, pour l'année civile 2024, de fixer le montant de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement comme suit :

- 100 € par élève domicilié à Saint-Cloud (87 enfants, 20 en maternelle et 67 en élémentaire), soit un montant de 8700 € pour les dépenses de fonctionnement ;
 - 19 056 € le montant de la participation aux dépenses liées aux frais de personnel ;
- Soit un total de 27 756 €.

6 votes contre (groupes *Saint-Cloud 2020!* et *Saint-Cloud Rive Gauche*).

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n° 59 : modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2024

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Trois postes sont créés et 28 postes sont supprimés.

Il est également envisagé de prévoir ou de confirmer la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, en catégorie A, B ou C et sur des contrats de trois ans ou à durée indéterminée dans le cadre d'une mobilité pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le tableau des effectifs proposé ainsi que l'ensemble de ces dispositions. Au 1^{er} juillet 2024, les effectifs budgétaires sont donc portés temporairement à 470.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe *Saint-Cloud 2020!*

Accumulation de déchets en surface de la Seine

Il nous a été signalé, photo à l'appui, une énorme accumulation de déchets en surface de la Seine, rive gauche et touchant notre commune, à l'entrée de celle-ci par le pont de Saint-Cloud. C'est un véritable dépotoir que l'on voit s'accumuler jour après jour entre les péniches amarrées.

Je comprends que vous avez alerté l'autorité administrative en charge, à savoir les Voies Navigables de France (VNF) et je vous en remercie.

- Avez-vous un retour, une date d'intervention ?

- Comment se fait-il qu'une telle accumulation ait pu se produire sans que rien ne soit fait, qui plus est, juste avant des jeux olympiques qui se targuent de permettre la baignade dans notre fleuve ?

Olivier BERTHET précise que ce n'est pas VNF qui est responsable mais que cette situation est générée par la péniche Le Bélénos appartenant au département des Hauts-de-Seine. Équipée pour effectuer le ramassage des déchets de chaque côté des rives de la Seine (66 km par jour sur seize communes), elle collecte près de quinze tonnes de déchets par jour. Il est effectivement constaté la présence de quelques déchets sortant du bateau dépollueur lorsque celui-ci accoste à son port d'attache.

La Ville a donc fait un rappel au Département en vue d'une meilleure vigilance sur cet aspect.

Olivier BERTHET conclut en soulignant le caractère toutefois très utile de cette opération régulière.

Rafaël Maychmaz - Élu indépendant

Présentation de THELMA

Ma question concerne les signalements des citoyens, qui peuvent toucher des domaines variés comme la voirie, la propreté, la sécurité ou l'environnement.

Qu'il s'agisse d'un nid-de-poule, d'une poubelle sauvage, d'une barrière cassée ou d'un arbre en mauvais état, ces signalements arrivent par des canaux hétérogènes : courriels, réseaux sociaux, forum du site de la Ville, réunions de quartiers, ou simplement en échangeant au débotté avec un élu ou un agent public croisé dans la rue.

Aujourd'hui, je souhaite attirer votre attention

sur une solution innovante pour améliorer la gestion des signalements dans notre Ville : l'application THELMA.

Cette application, disponible sur Android, iOS et internet, permet aux citoyens et aux agents de signaler des problèmes via une interface dédiée, avec géolocalisation et ajout de photos. Une fois le signalement traité, les services techniques peuvent envoyer un feedback au citoyen.

Le retour d'expérience est très positif, avec un respect strict du RGPD et aucune réutilisation commerciale des données.

THELMA est développée par Spallian, une société française, et est déjà utilisée par près de 50 communes en Île-de-France.

En termes de coût pour Saint-Cloud (30 000 hab.), le déploiement de THELMA impliquerait un paramétrage initial facturé 1900 €, puis des frais de fonctionnement de 950 € HT par mois. Un engagement de trois ans permettrait de récupérer la TVA, en passant ces frais en dépenses d'investissement.

En plus des fonctionnalités classiques, THELMA propose un portail e-citoyen pour diffuser des informations municipales (alertes, consultations) avec des notifications push.

L'adoption de cette application permettrait à Saint-Cloud de centraliser et de traiter efficacement les signalements, tout en valorisant le travail de nos agents. De plus, cela renforcerait la communication avec nos concitoyens et leur offrirait un outil participatif, moderne et transparent.

- Je vous invite à considérer cette proposition pour optimiser notre gestion municipale.

Éric BERDOATI répond qu'il est très circonspect sur la mise en avant d'entreprises commerciales pour des métiers qui sont assurés par les agents de la commune. Le Maire rappelle à cette occasion que ces signalements font partie aussi de l'activité des conseils de quartiers qui sont sources de nombreuses remontées d'informations.

Éric BERDOATI évoque qu'une solution de ce type, assez pratique pour les citoyens au demeurant, avait déjà été étudié il y a désormais plus de dix ans mais qu'elle engendrait déjà à l'époque une certaine immédiateté quant à la réactivité des services. Ceci étant, la Ville s'attache à apporter une solution le plus rapidement possible dès qu'il y a notamment un caractère dangereux en gérant les priorités sur d'autres types de signalements.

Les réelles difficultés de recrutement étant ce qu'elles sont, le Maire conclut ses propos en mentionnant qu'il faut toujours dimensionner les outils à la mesure des moyens humains, techniques et budgétaires dont on dispose.

Il rappelle à cette occasion que les adresses mail des élus et des services sont disponibles sur le site de ville.

Enfin, Éric BERDOATI confirme que la Ville n'est, à ce jour, pas favorable à l'acquisition de THELMA.

La séance est levée à 22h28,

Fait à Saint-Cloud,
signé le 9 juillet 2024

Le Maire,
Éric BERDOATI

Éric BERDOATI



ACTES D'URBANISME

AUTORISATION PRÉALABLE :

- 26 juin : 54, boulevard de la République (installation de bandeau support avec inscription)

DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 12 juin : 59, boulevard Senard (installation d'une pompe à chaleur)
- 12 juin : 9, rue Joseph-Leguay (création d'un plancher, isolation des sous-pentes, pose de fenêtres de toit)
- 5 juillet : 17, rue Pigache (installation d'un store)
- 10 juillet : 24, rue Dailly (installation d'un système de climatisation)

ACTES ENREGISTRÉS DU 1^{er} AU 31 MAI

NAISSANCES

Ève Célini Grison ■ Elliot Chambrun ■ Basile Cheuret ■ Robin Ellul ■ Émilien Ewald ■ Sacha Keisser ■ Vassilissa Lenfant ■ Andreas Martelli Anézo ■ Juliette Muçaj ■ Bérénice Terceros ■ Alice Yahiaoui ■ Arthur Cunisse ■ Thaïs Dony ■ Sully Dony ■ Maxime Boisnic ■ Gaspard Moreau ■ Margaux Lemoine Rigaud

MARIAGES

Marie Cylandrie & Alexis Benoist ■ Loretta Cicuto & Xavier Lapeyre ■ Tiffany Bec & Mathias Garciau ■ Dalay Outsama & Frédéric Lecoeur ■ Laurence Laplagne & Pierre Templier ■ Juliette Souksi & Jessim Djama ■ Cécile Mendez & Bertrand Wesierski ■ Margaux Gautier & Walid Nassiri ■ Ramia Benhamou & Mohamed Achraf Jafar ■ Melissa Amrouche & Rashad Karanouh ■ Déborah Durieux & Martin Godin ■ Perrine Baldy-Moulinier & Grégoire Galichon ■ Inès Haddad & Yanis Lemoult ■ Kooswantee Bissessur & Jean-Maxo Chery

DÉCÈS

Jean Jaillet (82 ans) ■ Michel Coursat (77 ans) ■ El Houssine Zerrouki (74 ans) ■ Christiane Charlier née Lagarrigue (92 ans) ■ Tilly Gaillard née De Hes (85 ans) ■ Gérard Barnoux (81 ans) ■ Philippe Klinkhamer-Gilet (85 ans) ■ Marie-Thérèse Picard (97 ans) ■ Colette Lebelanger (90 ans) ■ Michel Cordier (76 ans) ■ Muriel Famy née Palacci (60 ans) ■ Nicole Xerri née Balmet (95 ans) ■ Christian Bozzi (67 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE JUIN 2024 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,14	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,8	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	8,6	-
Calcium	mg/l	60	-
Chlorure	mg/l	33,3	250**
Sulfates	mg/l	98,5	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,0	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : **LUCIOLE** • Juin 2024.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.